



annulation d'une promesse de vente par le vendeur

Par **vikame**, le **08/10/2012** à **17:14**

Bonjour,
nous avons choisi de devenir propriétaire d'une construction de maison neuve, nous avons le terrain promesse signer le 09 juin 2012, contrat de maison signer le 25 juin 2012, crédit accepté, se terrain est issu d'une division de terrain et donc d'un lotissement, nous avons commencer a payer les assurances du crédit, j'apprend aujourd'hui que nous sommes les seuls acheteurs sur 7 parcelle a vendre, et que cette offre va etre annuler par le vendeur que faire? je suis perdu, quel sont nos droit? merci a tous

Par **Afterall**, le **09/10/2012** à **17:05**

Bonjour,
La promesse signée l9 juin 2012 contenait elle une condition résolutoire liée à l'évènement dont vous faites état (l'absence d'offre d'achat pour les autres parcelles) ?
Si, comme il est vraisemblable, ce n'est pas le cas, la clause pénale devrait jouer en votre faveur...